

Le projet **AGIR 14 Plus** fait suite au projet AGIR 14, initié en 2018 sur le département du Calvados.

Il a été retenu en 2020 lors de l'appel à projets « **Intégration Professionnelle des Réfugiés** » lancé dans le cadre du fonds d'expérimentation du PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences).

🔧 **Budget** : 1,2 millions d'€uros, dont un financement de 763 828 €uros au titre du PIC

🔧 **Durée du projet** : 3 ans, de juillet 2020 à juin 2023

### Les partenaires techniques et financiers :

la Région Normandie, les services de l'Etat, le Département du Calvados, les OPCO, Pôle emploi, l'OFII, l'Inprep, le rectorat, FTDA, l'ARS, les OPCO, les organisations professionnelles, les communautés de communes, les chambres consulaires,...

Pour plus d'informations sur le dispositif AGIR 14 PLUS :

🔧 Sur le site de CALMEC :  
[www.calmec.fr/agir-14-plus](http://www.calmec.fr/agir-14-plus)

🔧 **Contact** :

CALMEC, porteur du consortium  
Claire YONNET  
Tél : 02 31 39 39 04  
[c.yonnet@calmec.fr](mailto:c.yonnet@calmec.fr)



Pour l'intégration des réfugiés dans le Calvados

Dispositif **AGIR 14 Plus** :

**Accompagnement Global pour l'Intégration des Réfugiés dans le Calvados**

Les membres du consortium, porteur du projet AGIR 14 Plus :



### Objectif :

Favoriser l'insertion professionnelle des BPI en apportant une réponse coordonnée en termes d'accès à l'emploi, à la formation et au logement

### Cible :

350 Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI), réfugié et protection subsidiaire, accompagnés sur 3 ans

### Territoire :

l'ensemble du Calvados

### Quels sont les prérequis pour entrer sur AGIR 14 + ?

- ⚙️ BPI (Bénéficiaire de la Protection Internationale) sur le territoire national depuis moins de 5 ans
- ⚙️ Avoir suivi la formation CIR



### Comment prescrire sur AGIR 14 Plus ?

Via la plateforme numérique dédiée :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agir14plus>

## Le parcours du BPI dans AGIR 14 Plus

